



**Association Médicale
Inter-Entreprises du Morbihan
et localités limitrophes**

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

du 16 mai 2024

Exercice 2023

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Mot du Président | 1 |
| Rapport d'activité 2023 | 2 |
| Offre socle des SPSTI 2023 | 4 |
| Prévenir les risques professionnels | 4 |
| Assurer le suivi individuel de l'état de santé | 6 |
| Prévenir la désinsertion professionnelle | 12 |
| Rapport financier 2023 | 12 |
| Résolutions | 15 |
| Actualités Santé Travail | 16 |

Assemblée Générale Ordinaire le 16 mai 2024 CAUDAN

Monsieur LESTROHAN, Président :

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association, réunie conformément à l'article 11 de nos statuts, pour entendre la lecture du rapport, adopté par le Conseil d'Administration, concernant l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière pour l'exercice 2023.

Cette Assemblée Générale a été annoncée sur le site Internet de l'AMIEM et par mail aux adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail.

Je remercie nos adhérents, Administrateurs et Membres de la Commission de Contrôle ici présents.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'Assemblée Générale sera enregistrée.



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Le compte-rendu général d'activité 2023 est présenté par Monsieur Le Nai, Directeur.

Les éléments chiffrés

Salariés

Au 31/12/2023, le nombre de salariés suivis est de **180 093** contre 182 930 en 2022 (- 2 837).

La répartition selon les départements est la suivante :

| Années | Total | Ecart | Morbihan | Ille et Vilaine |
|-------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| 2019 | 169 628 | + 445 | 152 888 | 16 740 |
| 2020 | 170 064 | + 436 | 153 321 | 16 743 |
| 2021 | 180 048 | + 9 984 | 163 142 | 16 902 |
| 2022 | 182 930 | + 2 882 | 166 387 | 16 543 |
| 2023 | 180 093 | - 2 837 | 163 680 | 16 413 |

En ajoutant les effectifs concernant les salariés intérimaires (8 081), de proximités (2 157), les saisonniers (1 231) et partenaires (15) ce nombre monte à **191 577**.

Entreprises adhérentes

Au 31/12/2023, le nombre d'entreprises adhérentes est stable par rapport à 2022 : **21 636** (+14).

La répartition des entreprises en fonction du nombre de salariés est la suivante :



Il est souligné l'importance des TPE qui représentent 83% des entreprises adhérentes.

Les ressources humaines du Service

Au 31/12/2023, **243 personnes (217,86 ETP)** figurent à l'effectif de l'AMIEM, équivalent à fin 2022 en termes d'effectif mais supérieur en ETP (216.16 ETP).

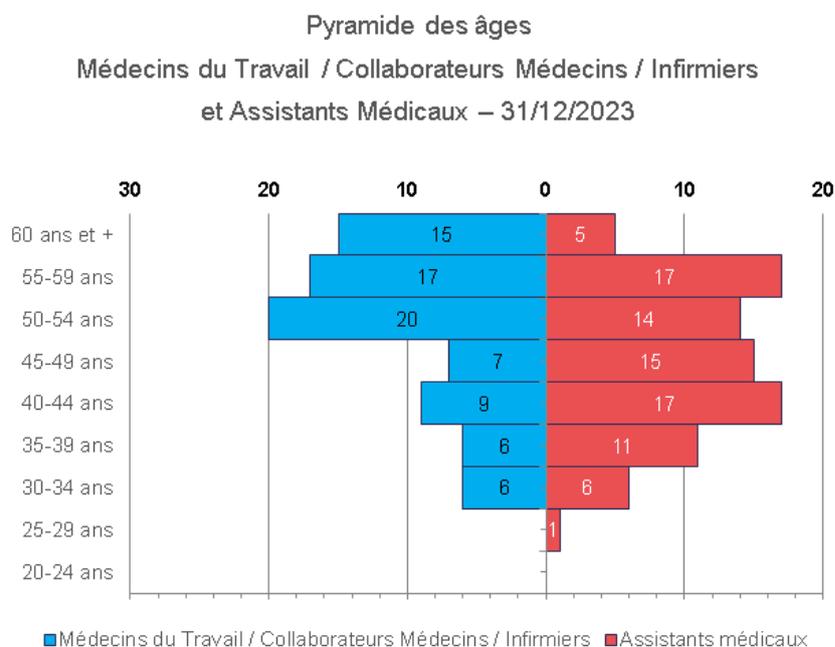
La répartition est la suivante :

- 55 médecins dont 17 médecins collaborateurs
- 25 Infirmiers en Santé Travail
- 21 IPRP
- 14 Assistants Santé Travail
- 85 Assistants médicaux
- 9 Coordonnateurs de centre
- 32 Direction & Administratif
- 2 Personnel d'entretien

Monsieur Le Nai indique la poursuite du recrutement de médecins collaborateurs (médecins d'autres spécialités sous la tutelle d'un médecin du travail qui obtiennent la qualification de médecin du travail au bout de quatre années).

Les équipes pluridisciplinaires sont renforcées (Idest, IPRP, AST) en appui au médecin du travail de l'équipe afin qu'il puisse se consacrer davantage à l'activité médicale.

Les assistants médicaux permettent également d'optimiser le temps médical important pour le médecin ou l'Idest.



La pyramide des âges demeure assez dégradée. Elle tend cependant à diminuer avec l'intégration de nouveaux collaborateurs médecins et Idest.

Formation professionnelle

157 actions de formations ont été réalisées au profit de 212 personnes.

Le coût de la formation représente 4.57 % de la masse salariale, contre 5.31% en 2022. Cette diminution s'explique par la volonté de réduire les charges sur ce poste. La convention collective impose un minimum de 2.40% de la masse salariale.

La communication et les relations avec les adhérents

Point d'entrée pour les adhérents, le site Internet se veut facilitateur et favorable à leurs recherches. Il recense :

- 33 782 utilisateurs
- 162 689 pages vues
- 7 300 téléchargements.

229 110 newsletters ont été adressées, abordant des thématiques variées et des informations ciblées. Un taux d'ouverture de 51 % est constaté.

Le service documentation

En quelques chiffres :

- 7 658 plaquettes remises aux adhérents
- 25 recherches documentaires par des médecins et IPRP ayant besoin de documentations récentes
- 36 prêts d'ouvrages et 6 nouvelles acquisitions
- 10 séances de formation pour les nouveaux arrivants.

La Commission Médico Technique

Les membres de la Commission Médico Technique se sont réunis 5 fois en 2023. Le renouvellement de l'agrément avec le dépôt des différents éléments pour la fin octobre 2023 a engendré deux réunions supplémentaires aux trois réunions annuelles obligatoires.

Monsieur Le Nai informe l'assemblée du renouvellement de l'agrément du Service le 29 mars 2024 pour une durée de 5 ans.

Les principaux thèmes abordés en Commission Médico Technique sont :

- le renouvellement de l'agrément du Service
- l'actualité en Santé au travail
- l'activité et l'organisation du service
- le Pôle médical
- le logiciel métier
- la certification des SPSTI et la démarche qualité au sein de l'Amiem.

Monsieur Le Nai indique que la Commission Médico Technique préparera en 2024 la certification de l'Amiem prévue pour mai 2025. En effet, l'article 11 de la loi du 2 août 2021 dispose que chaque Service de Prévention et de Santé au Travail fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation s'appuyant sur des référentiels.

Offre socle des SPSTI

Monsieur Le Nai rappelle les trois volets de l'Offre socle à savoir :

- Prévenir les risques professionnels
- Assurer le suivi individuel de l'état de santé
- Prévenir la désinsertion professionnelle (PDP).

Le rapport d'activité médicale est présenté par le Dr Lozachmeur, Médecin coordonnateur.

Prévenir les risques professionnels

Les Fiches Entreprises

Les Fiches Entreprises (FE) sont le regard du SPSTI sur l'entreprise et sont un appui à la rédaction du Document Unique de l'entreprise pour l'employeur.

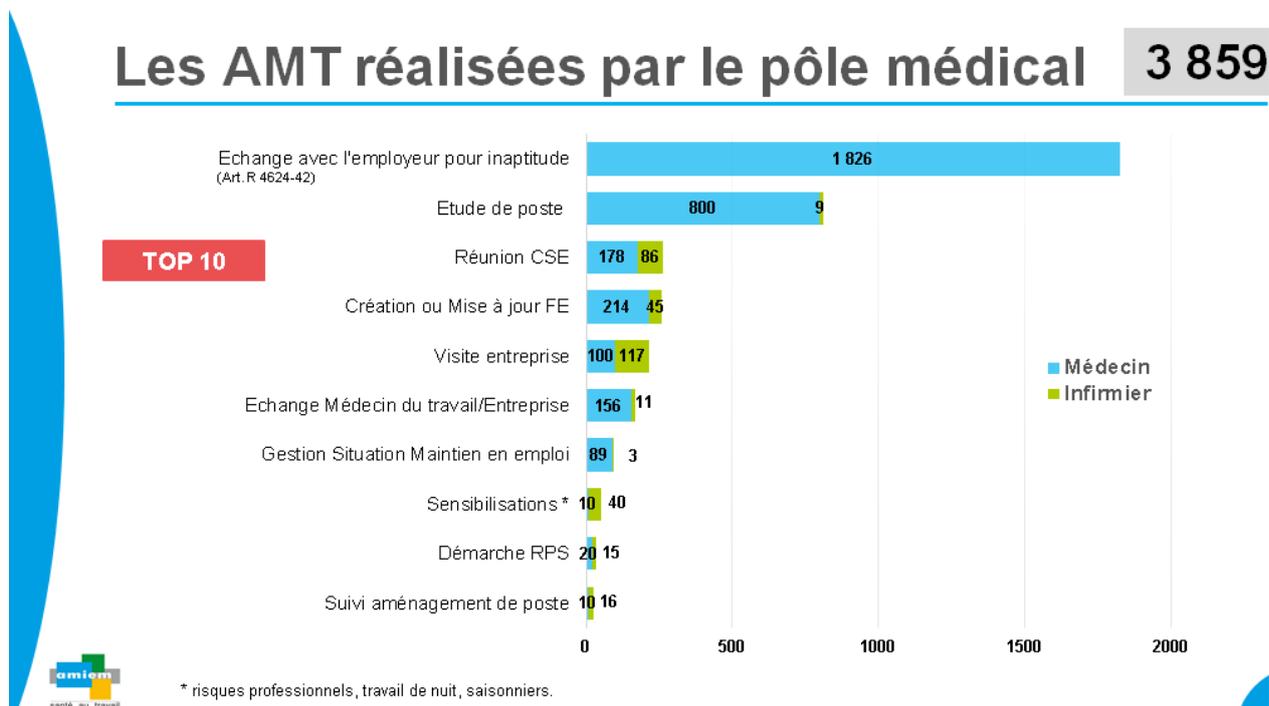
Au 31/12/2023, 6 344 FE sont enregistrées. En 2023, 668 FE ont été créées et 186 FE ont bénéficié d'une mise à jour.

Le nombre de FE est à améliorer, même si l'Amiem se situe dans la moyenne nationale.

La prévention par le pôle médical

3 859 Actions en Milieu de Travail (AMT) ont été réalisées en 2023. Il est souligné que les AMT permettent d'alimenter les Fiches Entreprises.

Les AMT sont réparties principalement de la manière suivante :



Dr Lozachmeur souligne que la pénurie médicale induit une baisse de la participation des médecins aux réunions CSE des entreprises par manque de temps.

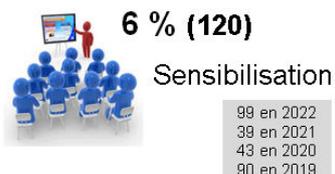
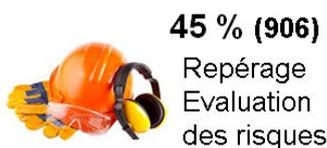
Le département Prévention des risques professionnels

2 029 demandes ont été faites au Pôle en 2023 contre 1 937 en 2022. Il est observé une constante augmentation depuis 2011.

Les demandes clôturées par les IPRP et AST sont stables (2 011 contre 2 054 en 2022).

Principales activités

Proportion sur l'ensemble des interventions clôturées du pôle IPRP / AST



Activités spécialisées

Activités habituellement à enjeux importants : plus chronophages, moins fréquentes (quelques dizaines par an), et s'échelonnant en général sur plusieurs mois



Démarches de prévention des RPS (10)

Améliorer l'organisation et les conditions de travail par une approche organisationnelle centrée sur le travail.

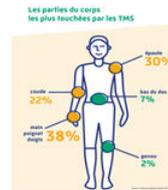
Approches collectives réalisées par nos psychologues du travail allant du diagnostic à l'élaboration de plans d'actions.

Démarches ergonomiques globales

Approches mettant en lien les différentes dimensions du travail : biomécanique, organisationnelle et psycho-sociale. Démarches participatives avec constitution de groupes de travail.

Conseils aménagements / conception (49)

Appui par nos ergonomes **le plus en amont possible** lors de projets pour intégrer des repères de conception issus des analyses de l'activité réelle de travail dans le programme ou cahier des charges du projet. Peut concerner des bâtiments ou des lignes de production.



Dr Lozachmeur fait remarquer la mise en avant de la souffrance au travail de nos jours avec les Risques Psychosociaux (RPS).

L'ergonomie de conception occupe également une place importante dans les travaux réalisés par les équipes de préventeurs. Il est essentiel de rappeler que l'Amiem peut intervenir au sein des entreprises dans ce cadre.

Les principales sensibilisations collectives sont répertoriées ci-dessous :

| Thèmes | Nombre de participants 2023 | Nombre de participants 2022 | Nombre de participants 2021 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Aide à la mise en place de l'évaluation des risques dans les TPE/PME | 34 | 74 | 32 |
| Webinaire « Travail sur écran » | 593 | 140 | 208 |
| Troubles Musculo-squelettiques | 14 | 12 | 12 |
| Saisonniers | 163 | 144 | 335 |
| Sensibilisation aux addictions (31 employeurs) | 104 | | |
| Total des salariés sensibilisés | 908 | 385 | 587 |

Il est à noter une forte hausse du nombre de participants en 2023 par rapport aux années précédentes.

La sensibilisation aux addictions, proposée depuis 2023, semble répondre à un réel besoin.

Le **Groupe Victimologie** a répondu à **37 sollicitations** dont :

- 14 interventions du dispositif Amiem Victimologie
- 17 orientations / conseils de conduite à tenir
- 7 propositions d'intervention sans suite
- 2 gestions par le médecin du travail.

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

Les 40 médecins du travail * exercent comme suit : 9 en binômes, 17 avec un infirmier, 10 avec un collaborateur médecin et un infirmier, 3 avec un collaborateur médecin.

* Deux médecins collaborateurs ont soutenu leur mémoire et sont dans l'attente de la qualification par le CNOM. Ils exercent en Equipe Santé Travail.

Les équipes Santé Travail



Au 31/12/2023, la population en charge est de :

- **21 636 entreprises**
- **191 577 salariés**

Dr Lozachmeur rappelle que la catégorisation des salariés est du fait de l'employeur et non du médecin du travail qui se charge d'indiquer la périodicité des visites en fonction de :

- l'état de santé du salarié
- son exposition professionnelle
- son âge.

Il souligne le nombre croissant de salariés de plus de 60 ans, accentué par la mise en œuvre de la réforme des retraites. Les conséquences sur le maintien en emploi sont à anticiper. Davantage d'efforts seront à faire par les employeurs pour accompagner les salariés. Cette démarche est à réaliser au sein des entreprises.

Quelques chiffres de l'activité médicale :

| | | |
|--|--|--|
| 149 203 Salariés convoqués | 6 836 Salariés excusés | 4 057 Salariés absents (non excusés) |
| 10,3 % Absentéisme aux visites 9, % médecin & 13,2% infirmier (- 1% par rapport à N-1) | 31 984 RDV remplacés => un taux de 67 % (+ 3% par rapport à N-1) | 94 561 Actes (+ 1 618 par rapport à N-1) |
| 73 % Non périodiques | 27 % Périodiques | 7 382 Dispenses d'embauche 5 976 dispenses de VIP Initiale 1 406 dispenses d'EMA |
| 8 081 Visites intérimaires | 1 231 Visites saisonniers | 2 157 Visites proximité |
| 1 066 Téléconsultations 71 avec visioconférence | 59 Visites post-exposition | 1 690 Visites mi-carrière |

Le Dr Lozachmeur rappelle la nécessité de réaliser les visites « post exposition » et « mi-carrière » :

- Les visites « post-expositions » : permettent un meilleur suivi médical des salariés exposés, en lien avec le médecin Conseil de la Sécurité Sociale et le médecin traitant, tout au long de leur carrière mais également au cours de leur retraite (période où la majorité des pathologies apparaissent). Elles sont à demander par l'employeur.
- Les visites de mi-carrière : permettent de faire un point avec le salarié, recueillir les besoins et projet de réorientation ou de maintien en emploi.

La répartition des visites non périodiques :

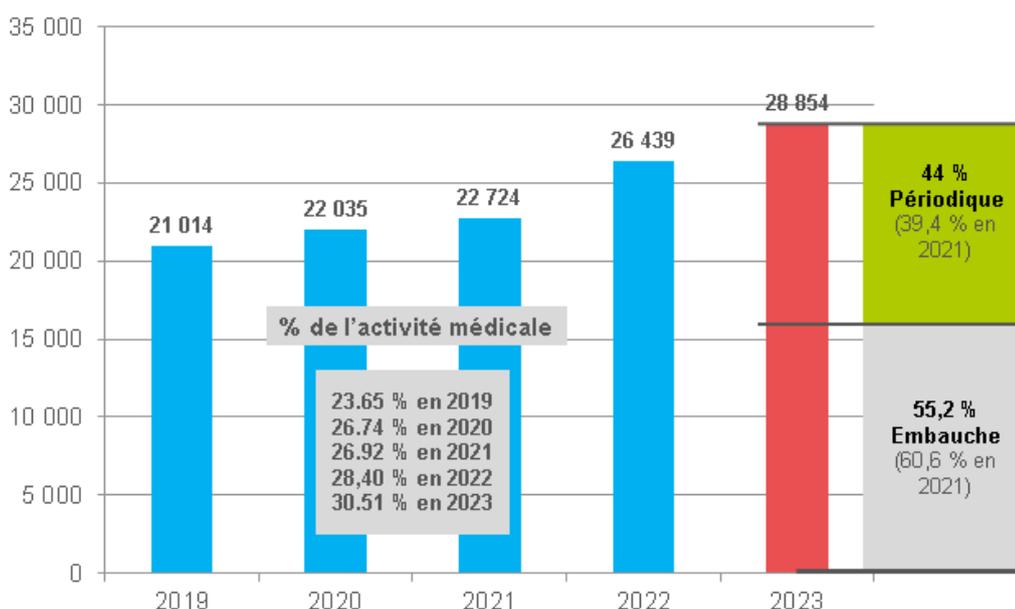
| | Embauche (1) | Visite de reprise | Visite occasionnelle | Visite pré-reprise | Visite mi-carrière (2) | Visite post-exposition |
|-------------|---------------|-------------------|----------------------|--------------------|------------------------|------------------------|
| 2019 | 35 100 | 12 645 | 9 636 | 8 053 | | |
| 2020 | 32 126 | 12 876 | 9 191 | 8 480 | | |
| 2021 | 34 487 | 12 623 | 9 666 | 8 261 | | |
| 2022 | 39 108 | 11 253 | 10 828 | 8 772 | 61 | 58 |
| 2023 | 38 079 | 10 182 | 11 476 | 9 076 | 1 690 | 59 |
| 2023 / 2022 | -2.63 % | - 9.52 % | + 5.98 % | + 3.47 % | | |

(1) Embauche = VIP Initiale médecin + VIP Initiale IDEST + Examen médical à l'embauche

(2) Visite mi-carrière demandée par l'employeur (87) ou anticipée par le service et couplée à une autre nature de visite (1 603)

La visite de reprise doit être effectuée pour toute absence d'au moins 60 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel. Leur nombre, en baisse, s'explique par une évolution législative et l'allongement de ce délai qui était auparavant de 30 jours.

Le suivi médical réalisé par les infirmiers est de plus en plus conséquent :



Les examens et questionnaires réalisés

Les examens & questionnaires réalisés lors des visites

Cardio-vasculaire

84 Electrocardiographies sur au moins 12 dérivations



ORL

64 047 Audiométries tonales ou vocales



176

Glycémie capillaire

119 342 Questionnaires

| | |
|---|--------|
| Mode de vie | 66 428 |
| Vécu professionnel | 38 066 |
| Epworth | 8 891 |
| HAD Hospital Anxiety & Depression scale | 1 464 |
| Evaluation de stress au travail | 1 277 |
| Mi-Carrière | 1 240 |
| EMR et Eolienne | 980 |
| Accord salarié pour la téléconsultation | 452 |
| Poussières de bois | 272 |
| Petit - Gros Dormeur | 114 |

117
Dynamomètres

Pneumologique

3 985 Mesures de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée

Ophthalmologie

102 272 Examens

34 626 Campimétries ou périmétries manuelles ou automatisées

67 646 Examens de la vision binoculaire



Les orientations médicales

17 809 orientations médicales en 2023, une augmentation de près de **5%** par rapport à l'année précédente.

Les orientations médicales

17 809

Dont

Médecin traitant : **6 116**



16 971 en 2022
+ 4.94 %



Ophtalmologie : 5 564

- | | | | |
|------------------------|-------|------------------------|-----|
| ▶ ORL : | 1 779 | ▶ Psychologue : | 332 |
| ▶ Gynécologie : | 415 | ▶ Pneumologie : | 283 |
| ▶ Cardiologie : | 415 | ▶ Psychiatrie : | 226 |
| ▶ Médecin du travail : | 406 | ▶ Gastro-entérologue : | 161 |
| ▶ Dermatologie : | 348 | ▶ Rhumatologie : | 94 |

Un salarié peut avoir plusieurs orientations médicales

Les orientations maintien en emploi

Les orientations maintien en emploi

1 841

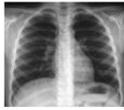
1 481 en 2022

Dont :

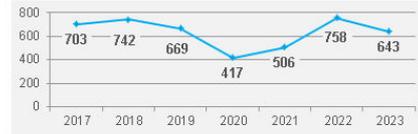
- | | |
|---|-----|
| ▶ Service social externe : | 438 |
| ▶ Orientations MDPH-MDA : | 352 |
| ▶ CAP Emploi : | 306 |
| ▶ Cellule PDP : | 194 |
| ▶ Service social interne : | 106 |
| ▶ Bilan Conseil Evolution Professionnelle : | 144 |
| ▶ AGEFIPH : | 14 |
| ▶ Bilan BMSP : | 19 |
| ▶ Essai encadré : | 25 |



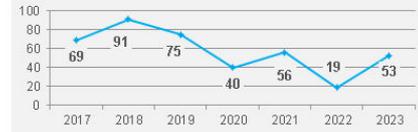
Les examens complémentaires



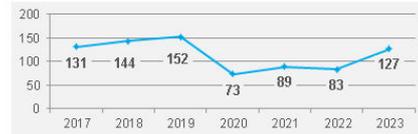
Radios Pulmonaires
Réalisées : 643



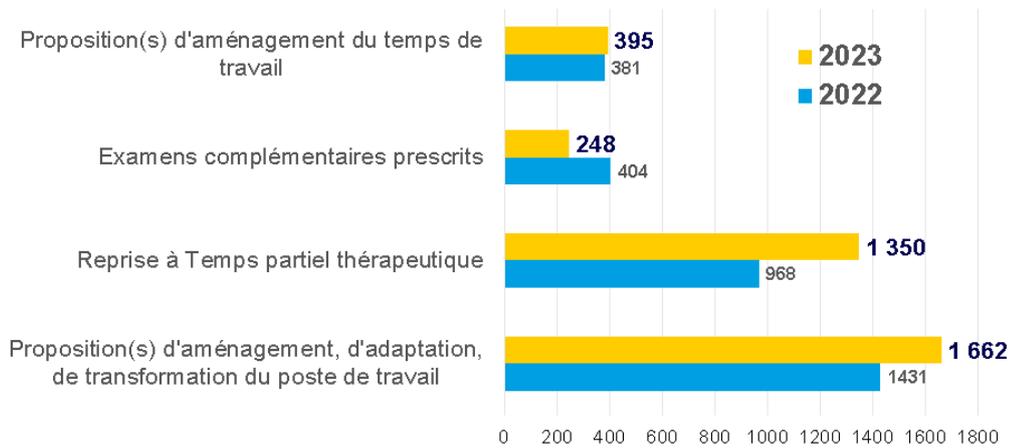
Rhinos Fibroscopies
Réalisées : 53



TDM Thoraciques
Réalisés : 127



Les propositions d'aménagement



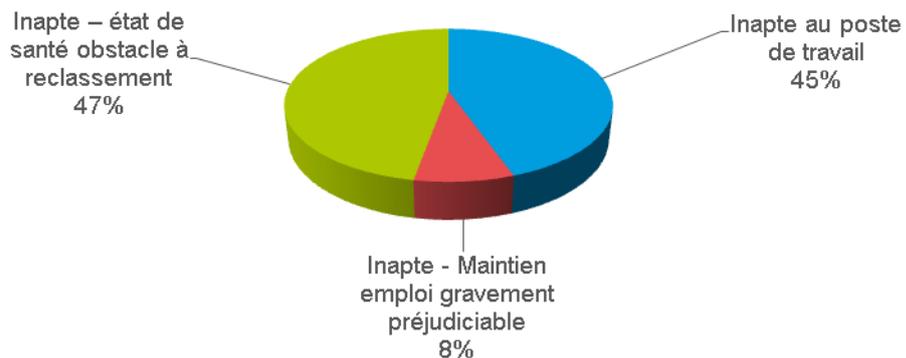
14 027 conclusions avec des préconisations ont été délivrées en 2023.

Les inaptitudes

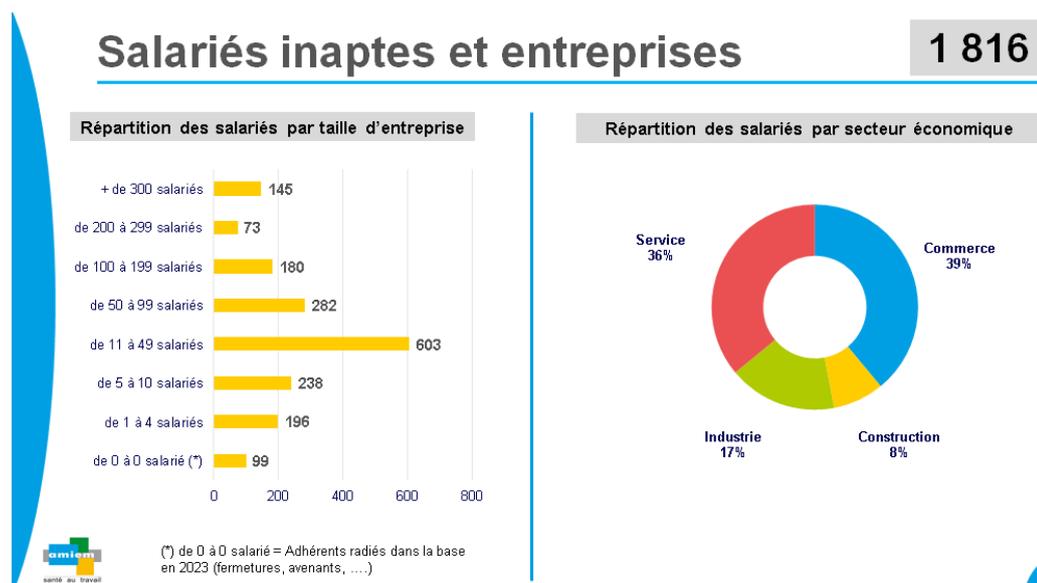
Le nombre des inaptitudes est passé de 1 765 à **1 816 en 2023**.

Les conclusions d'inaptitude

1 834 avis / 1 816 salariés



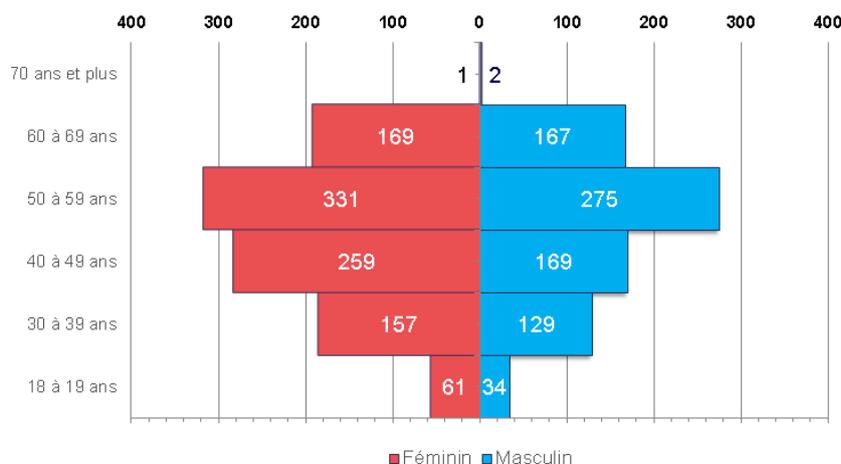
Le nombre de salariés inaptes est plus important au sein des entreprises de 11 à 49 salariés.



Une hausse significative des inaptitudes apparait dans la tranche d'âge 40 à 49 ans.

Salariés inaptes et âge

1 816



503 salariés sont reconnus inaptes et travailleurs handicapés, dont principalement :

1. Les RQTH
2. Les invalidités de 2^{ème} catégorie
3. Les invalidités de 1^{ère} catégorie

Les motifs des inaptitudes sont semblables aux années précédentes :

1. Les troubles locomoteurs – atteinte du rachis, épaules, polyatteintes
2. Les troubles psychiques – professionnel ou non professionnel
3. La neurologie

Le Dr Lozachmeur souligne la place importante du burn out aujourd'hui et soulève quelques interrogations : Quelle prise en charge ? Quelle approche de cette problématique ?

Salariés inaptes et maintien dans l'emploi :



Les maladies professionnelles concernent, quant à elles, essentiellement des TMS (Troubles Musculo Squelettiques).

Prévenir la désinsertion professionnelle

Dr Lozachmeur présente la **Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle**.

Elle se compose de 3 médecins, 1 Chargée de maintien en emploi, 1 ergonome et 2 assistantes médicales.

2 types d'accompagnement sont proposés :

- Situation complexe : accompagnement par l'ETM
 - Accompagnement du salarié : ACTIV'Maintien
- **L'Equipe Technique Maintien (ETM)** est composée de médecins, médecins du travail, rééducateurs, représentants de Cap Emploi et de la Sécurité Sociale, collaborant pour proposer une solution de maintien dans l'emploi avant de devoir poser une inaptitude. **108 dossiers ont été traités en 2023.**
- **Activ'maintien** est un dispositif intervenant en amont de l'équipe technique maintien. Cette cellule permet d'anticiper les décisions d'inaptitudes en proposant des solutions aux salariés et aux entreprises au travers d'un entretien de maintien ou de projet d'emploi. **301 situations d'accompagnement individuel sont recensées en 2023.**

Le service social du travail est une obligation en SPSTI. L'organisme CoRéso a pris en charge **237 demandes d'intervention en 2023**. Deux assistantes sociales interviennent sur le département sur des secteurs délimités.

Monsieur Lestrohan remercie l'ensemble du personnel de l'Amiem pour l'investissement et le travail fourni. Il souligne une offre de plus en plus large aux entreprises et leurs salariés.

Le compte-rendu général d'activité 2023 n'appelle pas de question ou de remarque de l'assemblée.

RAPPORT FINANCIER 2023

Les comptes de l'exercice 2023

Les comptes de l'exercice 2023 sont présentés par Madame Kerbaul, Directrice Adjointe.

Produits

Les ressources de l'Amiem s'élèvent à **20 036 326 €**, avec une progression de 3,5% par rapport à 2022.

Charges

Les charges et charges externes s'élèvent à 2 051 621 € contre 1 894 041 € en 2022. Elles représentent 10.29% de la marge brute de production.

Les frais de personnel augmentent de 978 825 €, **soit 16 634 361 €** contre 15 655 536 € en 2022. Ils représentent 83.43 % de la marge brute.

L'excédent brut d'exploitation est de **1 055 500 €** contre 1 461 754 € en 2022.

Le résultat d'exploitation est positif : 107 931 € contre 553 184 € en 2022.

Le résultat courant s'élève à 221 418 € contre 534 675 € en 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève à – 12 090 €.

Le résultat avant impôts est de 207 310 € auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 22 309 €.

L'exercice 2022 se termine avec un résultat de 229 619 €.

Monsieur Le Nai apporte quelques précisions quant à ce résultat. Initialement prévu à l'équilibre, ce résultat positif s'explique par le report sur 2024 de charges prévues en 2023 (externalisation des données chez un hébergeur certifié HDS).

Monsieur Lestrohan indique que ce rapport n'a fait l'objet d'aucune remarque lors de sa présentation au Conseil d'Administration et à la Commission de Contrôle le 12 avril 2024.

Aucune question ou remarque n'est formulée sur les comptes de l'exercice 2023.

Le bilan 2023

Actifs

- **Le montant net d'immobilisations s'élève à 12 245 318 €** contre 11 962 600 € en 2022 soit une variation de + 282 718 €.
- **Les disponibilités et valeurs de placement sont de 730 513 €.**

Passifs

- **Les capitaux propres s'élèvent à 7 901 264 €**, contre 7 055 084 € en 2022 (+ 846 180 €).
- **Le résultat positif de l'exercice est de 229 619 €** (846 180 € en 2022).
- **Les dettes financières et d'exploitation augmentent de 643 045 €.**

Le rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur Pollie, Commissaire Aux Comptes, ne pouvant être présent, Monsieur Le Nai fait lecture des conclusions du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 16 mai 2024

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes.
- Présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes.

AMIEM

Certification – exercice clos le 31 décembre 2023

AGOA 16 MAI 2024

INTRODUCTION

- Nous intervenons en qualité de commissaire aux comptes de l'AMIEM. Les modalités de sa mise en œuvre sont régies notamment par les normes d'exercice professionnel homologuées par le Garde des Sceaux.
- Notre audit doit permettre d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives afin de certifier vos comptes annuels au 31 décembre 2023. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

AMIEM

AGOA 16 MAI 2024

OPINION

- Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
- Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine l'association à la fin de cet exercice.

RAPPORT SPÉCIAL

- Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Monsieur Pollie certifie que les comptes sont réguliers et sincères, à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin l'exercice 2023.

Le rapport des comptes 2023 n'appelle pas de remarque supplémentaire.

RESOLUTION

9 comptes adhérents présents, 54 représentés, soit 89 voix.

Monsieur Lestrohan informe que tous les adhérents présents sont à jour de leur cotisation. Il propose un vote à main levée au vu du nombre de participants.

Résolution

L'Assemblée Générale, réunie le 16 mai 2024 au Centre de Caudan, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

- **approuve les Comptes de Résultat et Bilan de l'exercice 2023 et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.**
- **décide d'affecter le résultat positif 2023 de 229 619 € aux réserves, c'est-à-dire au fond général de dotation.**

Abstentions : 0 - Contres : 0 - Résolution approuvée

Suivi des saisonniers

Monsieur Le Nai rappelle l'obligation de proposer des actions de formation et de prévention pour les saisonniers de moins de 45 jours. A ce titre, le calendrier des sensibilisations proposées en 2024 est présenté :

Suivi des saisonniers

Sensibilisation des salariés à la prévention des risques professionnels et à des thématiques de santé au travail



Bruit, risque chimique, manutention, ambiance thermique, chute, accidents, risque biologique, addictions, sommeil, alimentation



Calendrier des sensibilisations 2024

| Centres | Dates |
|---------|-----------------|
| Vannes | 11 juin 2024 |
| Auray | 11 juin 2024 |
| Caudan | 13 juin 2024 |
| Vannes | 25 juin 2024 |
| Caudan | 25 juin 2024 |
| Auray | 25 juin 2024 |
| Vannes | 9 juillet 2024 |
| Caudan | 9 juillet 2024 |
| Auray | 9 juillet 2024 |
| Vannes | 25 juillet 2024 |
| Caudan | 25 juillet 2024 |
| Auray | 25 juillet 2024 |
| Vannes | 1er août 2024 |
| Caudan | 1er août 2024 |
| Auray | 1er août 2024 |

Cellule PDP

Il est donné la possibilité de saisir la cellule PDP par les salariés et les employeurs directement via le site internet de l'Amiem.
L'accès sera effectif le 20/05/2024 sur le site internet.

Monsieur Lestrohan remercie les personnes présentes. Il déclare l'Assemblée Générale close et lève la séance.

Formez gratuitement
vos salariés à
la prévention des risques grâce au

E-LEARNING

**Simple
& rapide**



L'AMIEM propose en libre accès 12 modules
d'e-learning à destination de ses entreprises adhérentes
(Evaluations des risques professionnels, Risque bruit,
Risque chimique, Risque manutention, Risque TMS, ...)

www.amiem.fr

<https://www.amiem.fr/e-learning/>



AMIEM

**Association Médicale Inter-Entreprises
du Morbihan et Localités Limitrophes**

**1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591
56855 CAUDAN Cedex**

02 97 362 262

www.amiem.fr

